



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 26 septembre 2018

OBJET :

DE-18-09-1-19) TARIFICATION DE NOUVEAUX OBJETS A L'EFFIGIE DE LA VILLE

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-six septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 13 septembre 2018 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. TOURNE, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absent(e)s excusé(e)s : M. DENHEZ (pouvoir à Mme TOP), M. BOISSIERE (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. SERFATI (pouvoir à M. WALCH), M. PITAVY (pouvoir à M. LEBEAU), M. STEIN (pouvoir à Mme MAFFRE-BOUCLET).

Absent(e)s : Mme MARTIN Elsa .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180926-lmc1H5607H1-DE
Date de réception en Préfecture : 28/09/2018
Date de Publication : 28/09/2018

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 juin 2009 validant le principe de la vente d'objets à l'effigie de Vincennes à destination des nombreux touristes mais aussi des Vincennois afin de promouvoir son image ;

Vu les délibérations du Conseil municipal en date des 29 juin 2011, 27 juin 2012, 30 septembre 2015, 22 juin 2016, 28 juin et 27 septembre 2017 complétant la liste des objets ;

Considérant que la Ville de Vincennes souhaite proposer à la vente de nouveaux objets à l'effigie de la ville afin de promouvoir sa notoriété et de répondre à une demande croissante notamment de la part des touristes et des Vincennois ;

Considérant la nécessité pour la ville de déterminer une tarification de ces nouveaux objets proposés à la vente complétant ceux déjà mis en vente ;

Après avis de la commission Culture et Tourisme du 17 septembre 2018,

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 17 septembre 2018,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : A compter du 27 septembre 2018, les tarifs des nouveaux objets à l'effigie de la ville proposés à la vente sont fixés ainsi qu'il suit :

- Tote bag : 3 euros
- Carafe : 8 euros
- Rubik's cube Vincennes : 12 euros
- Mug email : 10 euros
- Clé usb Bambou 8 Go : 9 euros
- Bougie : 14 euros

(Les prix s'entendent nets de toute taxe)

Un tarif de groupe sera appliqué selon les conditions suivantes :

- de 20 à 49 exemplaires achetés : une réduction de 10 % sera consentie
- au-delà de 50 exemplaires achetés : une réduction de 20 % sera consentie.

En cas d'envoi postal, les frais de conditionnement et d'affranchissement seront à ajouter au prix initial et seront à la charge de l'acheteur.

ARTICLE II : La ville de Vincennes se réserve le droit d'offrir ces objets gracieusement à des associations ou des particuliers au titre de cadeaux ou récompenses dans le cadre des événements qu'elle organise ou qu'elle accueille.

ARTICLE III : Les recettes issues de ces ventes seront imputées au chapitre et article correspondants du budget communal.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé